



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2169-22

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2169-22 d'un montant de 950 000 \$ visant la réfection des berges et du belvédère au Centre nautique, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 10 ans.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 29 juillet 2022 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 septembre 2022.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 28 septembre 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF LOAN BY-LAW E-2169-22

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on July 4, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the loan by-law E-2169-22 of \$950 000 for the rehabilitation of the shoreline and gazebo at the nautical center, on a value basis, over 10 years.

This by-law was approved by the qualified voters July 29, 2022 and by the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation on September 26, 2022.

It comes into force on the day of publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2169-22**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 28 septembre 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2169-22 d'un montant de 950 000 \$ visant la réfection des berges et du belvédère au Centre nautique, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 10 ans, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 28 septembre 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 28 septembre 2022.

Le greffier,



George Dolhan, notaire